

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Parc d'activités économiques de la Husselle à Bétheny (51)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Reims Métropole

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Madame VAUTRIN Catherine, Présidente

RCS / SIRET

490627478100012

Forme juridique

Communauté d'Agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33 °	Permis d'aménager créant une surface de plancher maximale de 25 000 m ² sur une emprise d'environ 7 hectares.
6°d)	Création d'une voirie de desserte interne au projet sur un linéaire d'environ 720 mètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet de parc d'activités économiques de la Husselle se situe sur la partie Nord de l'Agglomération rémoise; il s'agit de satisfaire, dans cette territorialité, les demandes de petites et moyennes entreprises voire d'artisans, pour lesquelles l'offre de terrain d'implantation est déficitaire. D'une surface d'environ 7 hectares, le parc d'activités comporte une vingtaine de lots (de surface moyenne 2 600 m² environ) desservis par une voirie formant un bouclage longue d'environ 720 m, à partir du carrefour giratoire sur l'avenue du Berceau de l'Aviation, au niveau de la rue du Docteur Calmette.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs sont multiples :

- satisfaire les demandes exprimées d'implantation de PME, sur un site offrant une excellente desserte routière,
- reconquérir un site de friche urbaine,
- requalifier une partie de ce site dont les multiples usages antérieurs successifs ont laissé des vestiges qui ont été largement masqués par un remblaiement superficiel sur l'essentiel du secteur, et occupés latéralement par de multiples jardins familiaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le parc d'activités de la Husselle occupera une superficie de 7 hectares dans l'angle formé par le boulevard des Tondeurs / avenue du Berceau de l'Aviation.

Les terrains ont une forme globale assez carrée avec une large entaille au Nord pour un bassin de gestion des eaux pluviales existant (bassin de rétention des Equiernolles). La surface plane rend aisé le découpage en une vingtaine de parcelles desservies par une voirie primaire longue de 720 mètres.

Les raccordements aux réseaux structurants VRD s'effectuent à partir des voiries existantes en périphérie.

La conception du projet s'inscrit dans le cadre urbanistique du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bétheny (zonage et règlement associé) et prend en considération les contraintes et servitudes d'utilité publique.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Au vu du retour d'expérience des éléments situés de l'autre côté de l'avenue du Berceau de l'Aviation (côté Est), les terrains se commercialisent bien (bonne desserte).

Le parc sera fonctionnellement desservi par toutes les "utilités" nécessaires du génie urbain présentes dans une grande agglomération :

- desserte routière et voie latérale pour les liaisons douces,
- AEP/incendie, et assainissement séparatif (vers station communautaire),
- réseaux secs,
- assainissement pluvial avec techniques alternatives privilégiées à la parcelle (privée) et nous avec infiltration pour les secteurs publics,
- collecte et gestion des déchets de type banal,
- aménagements paysagers et verdissement (secteurs publics et privés),
- ...

afin de s'inscrire et de pérenniser une stratégie de développement durable promue par l'Agglomération et la Commune.

La construction et l'entretien des lots privatifs seront à la charge des acquéreurs.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet relève d'une demande de permis d'aménager et d'une procédure au titre de la "Loi sur l'Eau".

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen préalable à la réalisation ou non d'une étude d'impact (article R.122-3 du Code de l'Environnement) pour le permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du terrain d'assiette de l'opération	environ 7 hectares
Surface cessible	environ 5,2 hectares
Surface de plancher maximale	30 000 m ² de surface de plancher maximale
Linéaire de voirie créée	environ 720 mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu-dit

"Le Champ de Manoeuvre"
sur le territoire communal de Bétheny (51), en limite intercommunale avec Reims au Sud.

Coordonnées géographiques¹

Long. 4°02'21"E Lat. 49°16'46"N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'occupation principale des sols sur le secteur du projet porte sur des cultures céréalières (agriculture); s'y ajoute quelques chemins et voiries (non revêtus) et des secteurs en friche (pour partie couverts de dépôts divers).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

SCOT de la Région Rémoise approuvé le 3 décembre 2007 et en cours de révision.
La commune de Bétheny est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 7 juillet 2009 et dont la dernière modification simplifiée a été approuvée le 28 mai 2014. Ce PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale générale. Une procédure de révision a été engagée: le projet de PLU a été arrêté le 25 juin 2015 et son approbation est attendue pour début 2016.
Le site du projet est classé en zone 1AUXh au PLU de Bétheny. La zone 1AUXh est constructible par voie d'opérations d'aménagement d'ensemble au lieu dit « la Husselle » à vocation d'activités artisanales, industrielles, commerciales, de services et tertiaires et des jardins familiaux.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non
mais très générale

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit de l'Agglomération de Reims pour la période 2013-2018 a été approuvé le 24 juin 2013. Les cartes de bruit stratégiques et le PPBE sont publiés sur le site internet de Reims Métropole. Le PPBE du réseau de l'Etat dans le département de la Marne a été approuvé le 20 juin 2012. Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport Reims-Champagne a été approuvé par arrêté préfectoral du 02/10/1985 et modifié le 18/06/2002. Le site du projet n'est pas concerné par le PEB (qui concerne la partie Nord du territoire de Bétheny).

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral du 16 mai 1991 portant création d'un périmètre de risque "Effondrements de cavités souterraines", au titre de l'article R.111-3 du code de l'urbanisme, et valant PPRn, sur le territoire des communes du secteur de Reims. Le site du projet est situé en dehors de la zone d'aléa identifiée sur le territoire de Bétheny.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site répertorié dans les banques de données BASOL ou BASIAS au niveau du site du projet.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de Répartition des Eaux de l'Albien
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone Natura 2000. Le site le plus proche: le SIC n°FR 2100274, intitulé « Marais et pelouses du tertiaire au Nord de Reims », est localisé à plus de 6 km à l'Est du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvements d'eau directement dans la nappe ou les sous-sols et sera raccordé au réseau public de distribution d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement a été étudié de manière à équilibrer les déblais / remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de sensibilités du fait en particulier : - d'une part, d'une exploitation agricole (cultures céréalières) de l'essentiel des terres considérées, - de l'enclavement du site par les infrastructures en périphérie (SNCF, voies routières); toutefois celles-ci peuvent être considérées comme des corridors.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'essentiel des terrains (soit environ 85 %) fait l'objet d'une exploitation agricole (cultures céréalières). La mutation du site est d'ores et déjà actée dans le PLU de Bétheny, où les terrains sont classés en zone à urbaniser (1AUXh). Le reste des terrains correspond à des friches anthropiques, des secteurs de dépôts sauvages,...
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en : - zone de sismicité 1 (très faible) - zones d'aléas faible à nul au retrait-gonflement des argiles (BRGM) - en zone à sensibilités faible à forte au risque d'inondation par remontée de nappe (BRGM). La nappe est affleurante ou sub-affleurante au Nord-ouest du site, - hors de la zone d'aléa mouvement de terrain (effondrements de cavités souterraines) En ce qui concerne les risques d'inondation par remontée de nappe, le projet a été calé en dehors des zones inondables par remontée de nappe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Une élévation des niveaux sonores est attendue en phase de chantier, comme pour tous travaux. Les émergences de bruit respecteront le cadre de la réglementation afin de ne pas nuire à l'environnement du projet. En phase de fonctionnement du parc d'activités les niveaux sonores attendus ne sont pas de nature à engendrer un risque pour la santé humaine, par le biais d'une augmentation excessive des niveaux sonores, pour les riverains du site (quartier Les Equiernolles au Nord "isolé" par le boulevard des Tondeurs). Les terrains sont situés pour partie : - dans la bande d'isolation acoustique de 250 m des voies ferrées Reims-Laon classées voies bruyantes de catégorie 2, - dans la bande des 100 m de part et d'autre du boulevard des Tondeurs, voie bruyante de catégorie 3.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il est prévu d'éclairer la voirie interne du parc d'activités.</p> <p>Le projet est concerné par les émissions lumineuses liées à l'éclairage public des voies au Nord (boulevard des Tondeurs) et à l'Est (avenue du Berceau de l'Aviation).</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront gérées sur le site par infiltration dans le sous-sol (nappe de la Craie).</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des déchets sont attendus en phase chantier, comme pour tous travaux. Ils seront triés et gérés pour être recyclés ou revalorisés (cf. réglementation en matière de gestion des déchets de chantier). La production de déchets non dangereux en phase d'exploitation correspond classiquement à la production de déchets de type ménagers. Ceux-ci seront régulièrement collectés via les filières existantes sur le territoire de Bétheny. Les entreprises gèreront leurs déchets spécifiques liés à leur activité. Les eaux usées seront collectées et renvoyées vers le réseau collectif pour être traitées à la station d'épuration intercommunale de l'agglomération rémoise.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - un diagnostic archéologique et des fouilles ont d'ores et déjà été effectués. Les terrains sont libérés de toute contrainte archéologique (cf. courrier en annexe 6); - le projet n'intercepte pas de secteurs à sensibilité culturelle ou esthétique ou paysagère.
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'usage des sols sera modifié, passant d'une vocation majoritairement agricole (cultures céréalières) vers une zone urbanisée à vocation d'activités, conformément aux orientations développées dans le PLU de Bétheny.</p> <p>On notera que les terrains sont la propriété de Reims Métropole.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet, tel que relevant du II 4° de l'article R122-5 du Code de l'Environnement, et pouvant avoir des effets cumulés avec le projet d'aménagement du parc d'activités économiques à Bétheny, n'est connu à ce jour.

Cependant on notera 2 aménagements proches récemment réalisés :

- l'avenue du Berceau de l'Aviation, entre le boulevard des Tondeurs et le secteur "Faucher" au Sud, qui servira à la desserte du projet. Cet aménagement est fonctionnel ;
- la zone d'activités existante côté Est de cette avenue, qui a été aménagée et qui est en cours d'urbanisation.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la superficie envisagée du projet, de l'absence de sensibilités écologiques, de l'absence de zones humides, de l'absence de sensibilités concernant les riverains (habitat au Nord isolé par le boulevard des Tondeurs), la réalisation de cette zone d'activités économiques, sur un secteur dédié au PLU de Bétheny (zone 1AUXh), ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.

Conformément au code de l'Environnement, un dossier au titre de la Loi sur l'Eau sera réalisé.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : attestation de libération des terrains suite à la fouille archéologique préventive, courrier de la DRAC du 14 juin 2013 - se rapportant à la partie 6.1.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Reims le, 20 août 2015

Signature



ANNEXES

Liste des annexes

Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Annexe 2 : Plan de situation du projet au 1/25 000

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

- Environnement proche
- Paysage lointain

Annexe 4 : Plan masse d'ensemble

Annexe 5 : Plan des abords du projet sur fond de photographie aérienne

Annexe 6 : Attestation de libération des terrains suite à la fouille archéologique préventive, courrier de la DRAC du 14 juin 2013

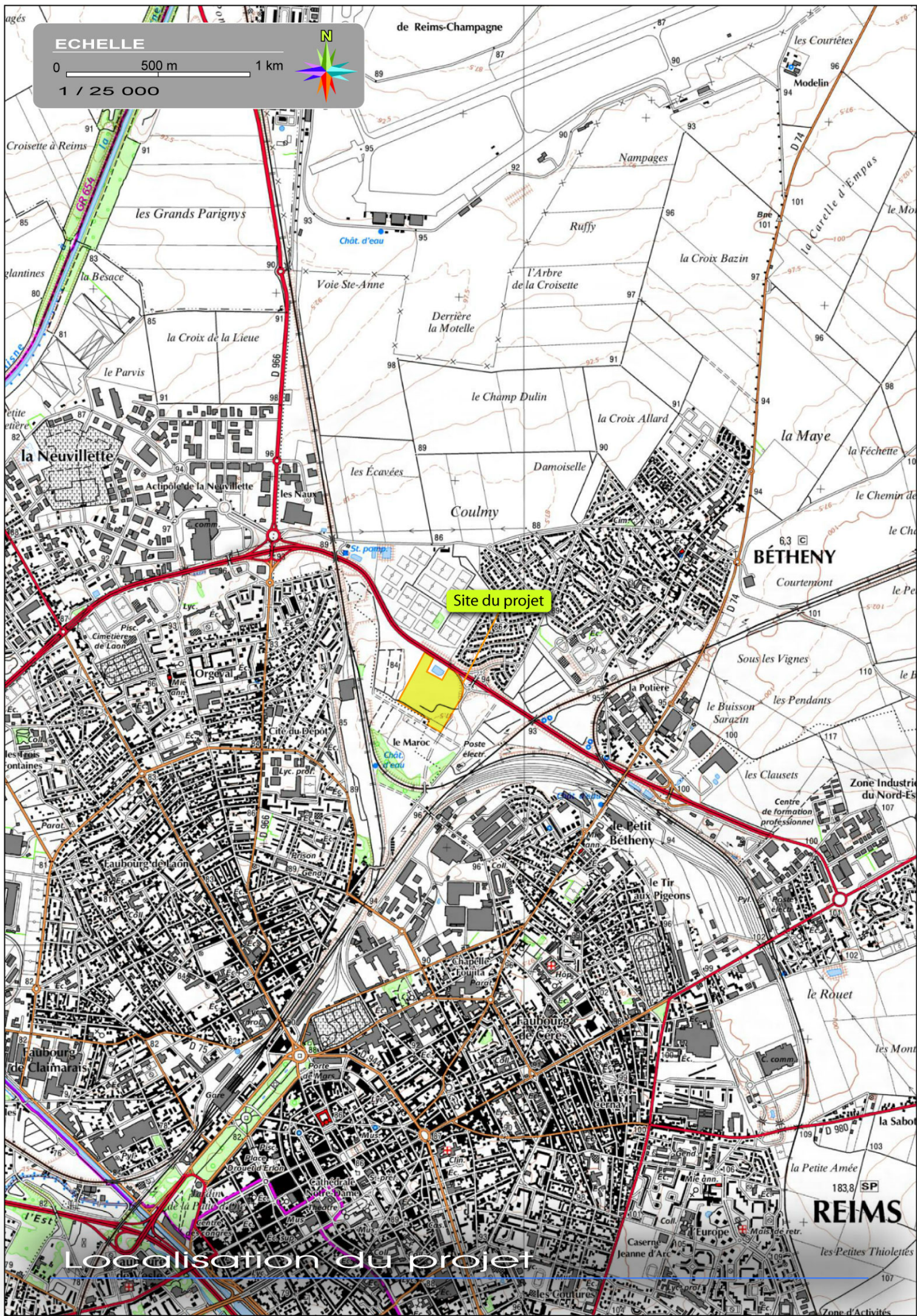
ANNEXE 1

ANNEXE 2

ECHELLE

0 500 m 1 km

1 / 25 000



Site du projet

Localisation du projet

REIMS

ANNEXE 3



Localisation des prises de vue réalisées le 7 juillet 2015

Ancien entrepôt SNCF



1- Vue panoramique sur l'ensemble du site du projet depuis le carrefour giratoire sur l'échangeur du boulevard des Tondeurs au droit de l'avenue du Berceau de l'Aviation



2- Carrefour giratoire permettant l'accès au site (à gauche – Ouest) vu dans l'axe de l'avenue du Berceau de l'Aviation, à droite la zone d'activités en cours d'urbanisation



3- Vue vers le Nord-est au niveau du secteur d'accès à la future zone (giratoire avenue du Berceau de l'Aviation) – vue sur la voie mode doux accompagnant l'avenue du Berceau de l'Aviation



4- Vue sur le secteur de friches et de dépôts (vue vers le Sud-est du projet)



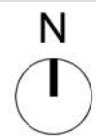
5- Vue vers le Nord-nord-ouest sur le bassin de rétention des eaux pluviales des Equiernolles en arrière-plan des céréales.

A droite, hors champ, le boulevard des Tondeurs.

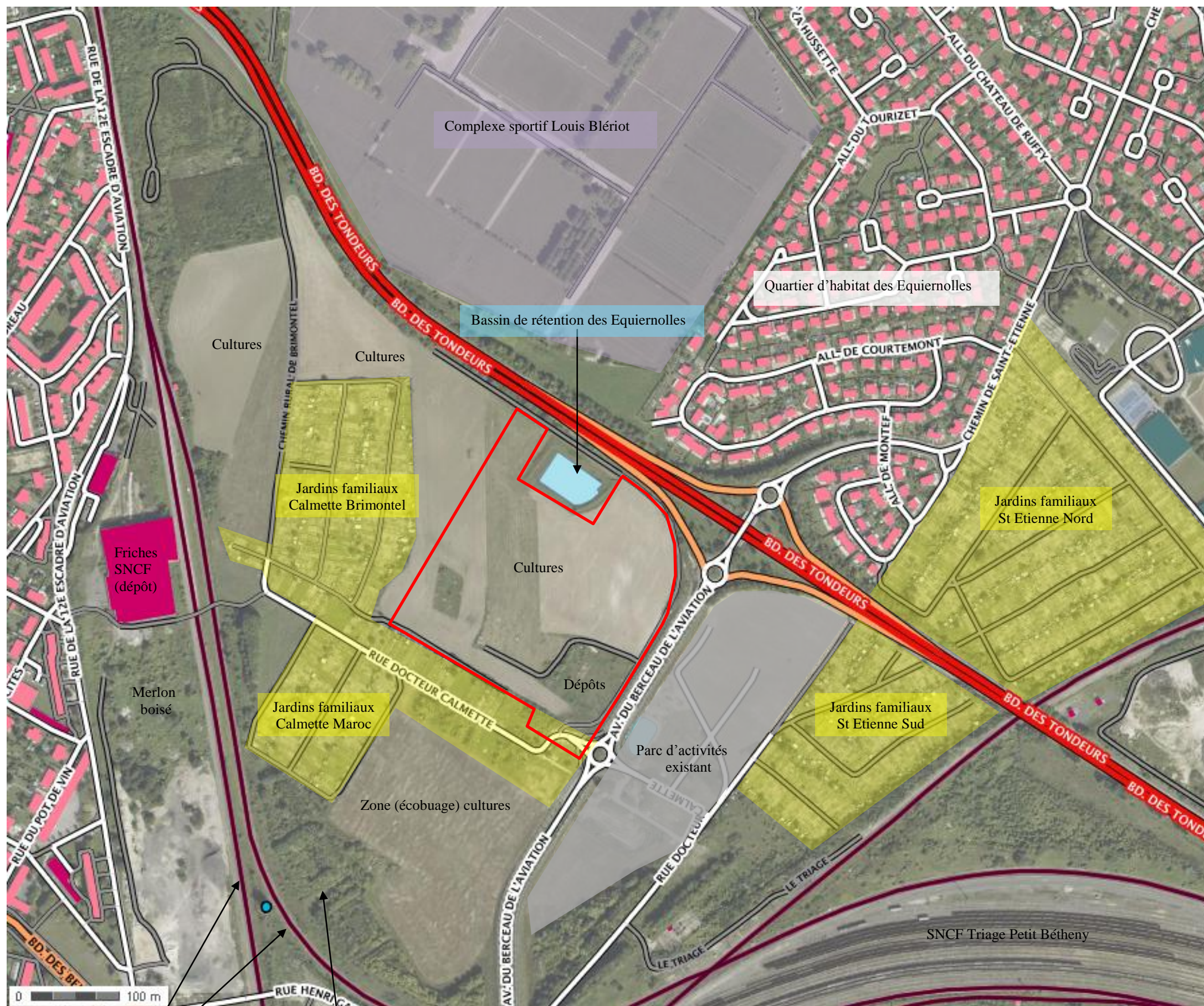
ANNEXE 4



objet ETUDES PREALABLES REIMS ET BETHENY - VOLET 2											
dessin PLAN MASSE D'ENSEMBLE -La Husselle											
dessinateur					échelle		1/2000		date	10/07/2015	
EP	VOL 2	A 0	MAS	PL	0 0 1	0 1					



ANNEXE 5



Annexe 5 : Plan des abords du projet sur fond de photographie aérienne (Source Géoportail, 2011)

Echelle approximative :
1/4760



Périmètre du projet de parc d'activités faisant l'objet d'un permis d'aménager



Jardins familiaux

Voies ferrées

SNCF Merlon planté Chemetoff

ANNEXE 6



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

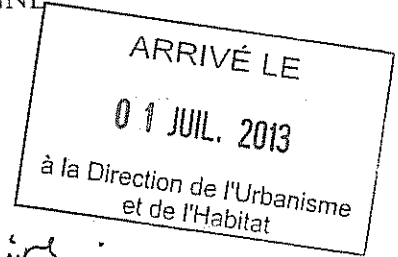
Direction régionale
des affaires culturelles
Champagne-Ardenne

Affaire suivie par : Valérie Schydrowsky
Service : Archéologie
Téléphone : 06 26 70 63 39

Références : SRA/13/VS/MD/001401

Arrivée le
21 JUIN 2013

DGS - 1



Châlons-en-Champagne, le 14 juin 2013

Objet : BETHENY « Le Champ de Manoeuvre », secteur de « La Husselle » ;
cadastre : section AR, parcelle n° 42, prescrite par l'arrêté n° 2013/009 du 11 janvier
2013 modifiant l'arrêté n° 2011/352 du 12 août 2011, attestation libération.

Madame la Présidente,

Je vous confirme que l'emprise du projet d'aménagement ci-dessus référencé à
BETHENY « Le Champ de Manoeuvre », secteur de « La Husselle » a fait l'objet d'une fouille
préventive et est donc libre de toute contrainte archéologique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes respectueux hommages.

Madame la Présidente
de Reims Métropole
Hôtel de la Communauté
3, rue Eugène Desteuque
51100 Reims

Pour le Préfet de la région Champagne-
Ardenne
et par délégation,
Pour le Directeur régional et par délégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie,

Yves Desfossés